



## Huissier de justice / Forclose

Par **Jody0**, le **08/03/2019** à **09:44**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit en 2011 (plus de 30 000€) que je n'ai pu honorer à la suite de problème personnels, dans l'impossibilité de pouvoir payer quoi que ce soit il s'est passé un certain temps (ou divers courrier, huissier etc on prit contact avec moi). J'ai l'impression que le dossier est passé entre les mains de pas mal d'organisme.

Puis en 2016 un huissier m'a contacté (très menaçant) l'Etude VENNIN - VIBERT, concernant ce dossier, et j'ai commencé à payer des petites sommes tous les mois, j'en suis aujourd'hui le 08/03/19 à 8310€ de remboursé. Ils me font régulièrement des propositions avec une remise passant de 25 000 à 16 000 ou même 13 000 euros si je règle en une fois. Je n'ai aucun document officiels si ce n'est le décompte de mes versements quand je les demande (et faut vraiment que j'insiste).

Je trouve cela très bizarre, ils prelevent tous les mois des sommes avec mes numéros de cartes bleues sans qu'il y ait eu une autorisation de prélèvement, même si j'étais ok par téléphone. ils ont récemment augmenté les prélèvements par 2, sous prétexte que le créancier voulait accélérer le remboursement.

Je vous avoue être un peu perdu ... ont-ils le droit de faire ça ? J'ai des doutes quand au fait que ma dette puisse être forclosée et que cet organisme fasse du forcing moral auprès de moi alors qu'en fait ils n'ont plus aucun recours ??? les prélèvements deviennent très importants et je ne m'en sors plus financièrement..

Merci d'avance pour vos réponses.

Cdt,

Par **youris**, le **08/03/2019** à **10:25**

bonjour,

la prescription d'une dette se calcule à partir du dernier impayé.

sans titre exécutoire une société de recouvrement et même un huissier à titre amiable n'a

aucun pouvoir.

pour pouvoir faire une saisie, un huissier doit être en possession d'un titre exécutoire.

de quand date votre dernier paiement ?

vous devriez stopper ces prélèvements, voyez avec votre banque.

salutations

Par **Jody0**, le **08/03/2019 à 10:36**

Bonjour,

Quand vous parlez du dernier impayé, on parle d'un impayé aux huissier ? à la banque à qui j'ai souscrit le crédit au départ ?

Devrais je leur demander un document en particulier ?

Peuvent ils faire une remise de la dette ?

Mon dernier paiement date du mois derniers concernant ces huissiers, je les paye tous les mois depuis 2016.

Cdt,